

ANNEXE 1: MÉTHODOLOGIE

La recherche pour cette étude s'est faite à partir de sources documentaires et d'entrevues. Les principales sources écrites consultées furent les sites Internet de compagnies canadiennes. Les entrevues furent le plus souvent réalisées au téléphone. Lors de la recherche documentaire et des conversations avec des fonctionnaires canadiens et des représentants d'entreprises, nous avons d'abord cherché à évaluer si les entreprises en question poursuivaient des activités sociales compatibles avec la consolidation de la paix, et si les activités sociales des entreprises différaient lorsque la compagnie opérait dans un contexte d'après-violence politique ou dans un contexte plus conventionnel.

Cette étude devait porter sur les compagnies canadiennes ayant des activités lucratives régulières dans dix pays vivant des situations post-confliktuelles. Ces compagnies ne devaient pas être spécialisées dans la sous-traitance et le soutien aux opérations de paix, mais être des compagnies effectuant des fonctions commerciales conventionnelles à l'étranger. Les chercheurs de la Chaire ont d'abord identifié 10 pays correspondant aux critères du Fonds : Le Guatemala, le Salvador, le Nicaragua, Haïti, le Liban, l'Afrique du Sud, la Croatie, la Bosnie, le Cambodge et le Royaume-Uni (Irlande du Nord). Tous ces pays ont connu des guerres civiles ou des situations de violence politique prolongée qui se sont terminées dans les dix dernières années. Plus tard, il fut décidé que le Cambodge serait remplacé par le Pérou -- qui a connu l'insurrection du *Sentier Lumineux* et de nombreux problèmes entre Indiens, métis et blancs -- parce que les chercheurs ont réalisé que plusieurs compagnies canadiennes opèrent dans ce pays, alors que le cas du Cambodge était moins propice à notre étude.

Les chercheurs de la Chaire ont porté leurs efforts d'abord sur les responsables canadiens du MAECI (volets politique et commercial) et de l'ACDI, tant ceux en poste à Ottawa que ceux sur le terrain (voir la liste de tous les appels effectués à l'annexe 3). En même temps, les chercheurs ont commencé à appeler certaines délégations étrangères au Canada. Il était prévu que ces responsables gouvernementaux pourraient procurer aux chercheurs : 1) des listes des principales compagnies établies dans les pays de concentration; 2) des informations sur les actions de consolidation de la paix de certaines firmes; 3) des contacts dans les compagnies canadiennes et dans les gouvernements locaux susceptibles d'offrir plus de renseignements sur ce sujet. Il était prévu que ces démarches allaient apporter beaucoup de données, lesquelles pourraient être complétées par des informations recueillies auprès de décideurs sur le terrain et dans les firmes canadiennes. Cependant, les chercheurs ont réalisé que l'information gouvernementale sur les compagnies canadiennes à l'étranger était souvent partielle et aussi plus ou moins confidentielle. Ils ont dû donner de nombreux coups de téléphone pour trouver ces informations, car les faits et gestes des compagnies canadiennes sont parfois peu connus des représentants du gouvernement canadien. En effet, certains agents du MAECI ne connaissent pas en détail les compagnies privées canadiennes établies dans leur pays de concentration ou ne sont pas au courant des actions prises par les compagnies hors de leurs activités lucratives. Les délégations étrangères au Canada n'ont pas toujours été coopératives, en partie parce que le sujet leur était peu familier et parce qu'elles connaissaient peu les firmes canadiennes. De plus, les difficultés de communication avec les pays sous étude ont souvent ralenti